



## **Consignes sanitaires pour les épreuves écrites en présentiel des mois de décembre 2020 et Janvier 2021**

### **1. Les consignes sanitaires sur les sites**

L'université reste ouverte pendant le confinement pour assurer toutes ses missions de formation, de recherche et d'accompagnement des étudiants. Le fonctionnement en mode distanciel y est la règle.

**Les activités autorisées à se tenir sur site doivent impérativement respecter les consignes sanitaires en vigueur :**

- Le port du masque est obligatoire pour tous sur l'ensemble des sites et campus de l'université, en intérieur comme en extérieur ;
- Une distanciation physique d'un mètre minimum ou d'un siège d'écart, est recommandée dès lors qu'elle est possible ;
- Un lavage régulier des mains est vivement conseillé ;
- Le respect du sens de circulation est impératif ;
- Des moyens de désinfection et de protection des équipements sont à disposition.

**Vous êtes étudiant et présentez des symptômes :**

**Si vous présentez un ou plusieurs des symptômes associés au Covid-19, vous ne devez pas vous rendre sur votre lieu d'études.**

- Consultez sans délai votre médecin traitant ou de la médecine universitaire (SIUMPPS) afin de vous faire tester si besoin ;
- Prévenez votre responsable de formation ou le service de scolarité de votre UFR.

**Si vous êtes sur un lieu d'enseignement, il faut, dans la mesure du possible :**

- Retourner à votre domicile ;
- Éviter les contacts (distanciation de plus de 1 m) et porter un masque (obligatoire pour tous) ;
- Contacter immédiatement votre médecin traitant pour avis médical. Si vous n'avez pas de médecin traitant, consultez le SIUMPPS ;
- Prévenir le SIUMPPS et le responsable local de la composante ;
- Appeler le 15 uniquement en cas d'urgence, difficultés respiratoires, malaises. Restez sous surveillance en attendant l'arrivée des secours

## **2. Organisation des salles d'examens et des épreuves :**

L'organisation des salles d'examens répondent aux normes de distanciation physique d'1 mètre entre chaque étudiant. L'utilisation des salles et amphithéâtres ne peut en aucun cas dépasser 50% de leur capacité nominale .

Les salles seront aérées entre deux épreuves.

Du gel hydro-alcoolique en quantité suffisante sera mis à disposition dans chaque salle.

Dans la mesure du possible, les étudiants garderont les mêmes places, s'il y a plusieurs épreuves consécutives.

### Accès dans les locaux :

Afin d'éviter les croisements, Les étudiants doivent impérativement suivre les marquages au sol pour la circulation dans les salles d'examens.

Afin d'éviter tout rassemblement dans les locaux, le filtrage se fera à l'extérieur par petits groupes. Au niveau des points d'entrée les plus proches des salles d'examen. Un agent sera chargé de l'accompagnement d'un groupe de 10 jusqu'à l'agent en charge du placement dans la salle (enseignants ou agent de la scolarité). Les étudiants circuleront dans l'espace qui leur est dédié. Ils seront invités à sortir en suivant le sens d'évacuation indiqué pour chaque salle, amphithéâtre.

L'accès aux bureaux de l'administration (SCOLARITE, PLANNING) est strictement interdit. Le stationnement dans les locaux est interdit.

### Déroulé des épreuves :

#### ***Épreuves écrites***

La vérification de la pièce d'identité est réalisée posée sur la table de manière visible ou tendue à distance, et la distribution des sujets par les surveillants avec masques et nettoyage des mains au SHA, sans contact avec les candidats.

Les documents/outils nécessaires à certaines épreuves seront apportés par les candidats. Ils ne peuvent être partagés, ils doivent faire l'objet d'une vérification par le personnel de surveillance.

Tout candidat désirant aller aux toilettes doit être accompagné, porter son masque et se laver les mains à l'eau et au savon ou utiliser le SHA avant de continuer sa composition.

Un candidat ne respectant pas les consignes sanitaires et les consignes du déroulement des examens annoncées avant le démarrage des épreuves pourra être immédiatement exclu par le responsable de la salle d'examen, sans faire l'objet d'un rappel à l'ordre dès lors que ces consignes auront fait l'objet d'un rappel explicite.

Les copies seront ramassées en fin d'épreuve dans des bannettes et seront laissées en sécurité pendant 48h avant distribution aux enseignants pour correction. L'étudiant devra remettre dans une deuxième bannette l'accusé réception de la copie. Les surveillants devront s'assurer de la correspondance du nombre de copie et d'accusé réception.

A LA FIN DE L'ÉPREUVE, L'étudiant devra ramasser tout son matériel ainsi que tous ses déchets (mouchoirs, brouillons, etc.) et nettoyer son emplacement si les surveillants disposent

du matériel nécessaire. Le matériel (lingettes) sera distribué une fois l'accusé réception de copie, signé par l'étudiant sera remis au surveillant en même temps que son rendu de copie.

Les étudiants devront immédiatement évacuer le campus. Il est interdit de rester dans les locaux de la faculté après les épreuves (couloirs, locaux associatifs, salles).

### ***Épreuves orales***

De la même façon que les épreuves écrites, les épreuves orales peuvent avoir lieu en présentiel sur site, s'il n'est pas satisfaisant qu'elles se tiennent à distance, ou si elles ne peuvent pas être remplacées par d'autre forme d'évaluation.

Les mêmes consignes sanitaires s'appliqueront.

Une attention particulière doit être apportée au respect des horaires de convocation, afin d'éviter que les candidats se croisent.

Le port du masque et le respect des distances physiques doivent être appliqués tant pour la préparation que lors de l'épreuve orale, par les étudiants et par les enseignants

### **3. Restauration étudiante :**

A ce jour aucune restauration n'est organisée par le CROUS. Les étudiants devront prendre leur repas à l'extérieur du bâtiment et prévoir la préparation de leur repas.